

JOURNÉE PORTES OUVERTES

**Lycée Edouard Herriot
Sainte Savine**

ANNÉE SCOLAIRE 2017 / 2018



Association Sportive du lycée E. Herriot

1/ QUELLES SONT LES FINALITES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE ?

- Proposer une pratique sportive à la portée de tous en loisir ou en compétition selon son niveau.
- Responsabiliser les élèves en leur permettant de s'engager dans la gestion de l'association et développer ainsi leur prise d'initiatives et leur autonomie.
- Concourir par la pratique sportive à la formation d'un citoyen responsable, socialement intégré, en lui donnant les outils pour gérer sa vie physique et sociale de futur adulte.
- Contribue par la pratique à l'hygiène de vie et à la santé.

2/ POURQUOI S'INSCRIRE A L'ASSOCIATION SPORTIVE ?

Les raisons sont multiples :

- Pour découvrir des activités autres que celles pratiquées en Education Physique et Sportive
- Pour s'entraîner et se perfectionner dans la pratique sportive, artistique et d'entretien
- Pour représenter le lycée E.Herriot lors des compétitions ou des rencontres
- Pour être jeune officiel (arbitre ou juge de compétition) dans une activité
- Pour être responsable au sein du bureau de l'AS (président adjoint, secrétaire adjoint, trésorier adjoint) ou du comité directeur de l'AS
- Pour participer à l'organisation de rencontres (correspondant d'AS, reporter, journaliste, photographe...)

L'engagement au sein de l'AS vous permet également de valoriser votre diplôme du baccalauréat en vous donnant accès à L'OPTION FACULTATIVE HAUT NIVEAU du SPORT SCOLAIRE.

→ Les sportifs qualifiés à un podium aux championnats de France du sport scolaire dans le cadre des compétitions de l'Union du Sport Scolaire (UNSS) en classe de seconde et première générale peuvent présenter l'option facultative haut niveau du sport scolaire.

Dans ce cas, la pratique sportive est automatiquement validée à 16 points et un entretien sur 4 points permet d'attester des connaissances scientifiques, techniques, réglementaires et de la réflexion du candidat sur sa pratique.

→ Les jeunes officiels (juge ou arbitre) certifiés au niveau national ou international peuvent également bénéficier de l'option facultative haut niveau du sport scolaire.

De plus, les certifications nationales (juge ou arbitre) obtenues dans les fédérations sportives sont validées par l'UNSS. A ce titre, il est important de signaler dès votre inscription à l'AS l'obtention de votre diplôme de juge ou arbitre fédéral.

Ces dispositions s'appliquent après approbation par la commission académique d'harmonisation et de proposition de notes. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives.

Important : Tout engagement au sein de l'Association Sportive au cours du cursus lycée en tant que : sportif, jeune officiel, dirigeant, animateur, photographe, journaliste, reporter, organisateur etc sera valorisé dans le dossier scolaire de l'élève et permettra de faire valoir des compétences dans votre curriculum vitae.

3/ QUI PEUT S'INSCRIRE A L'ASSOCIATION SPORTIVE ?

L'Association Sportive du lycée E.Herriot Sainte Savine est ouverte à tous.

Tous les élèves volontaires du lycée d'enseignement général, du lycée professionnel mais aussi les étudiants du Brevet de Technicien Supérieur (BTS).

Sont également les bienvenus, tous les personnels de l'établissement et les membres de la communauté scolaire ainsi que les parents d'élèves.

4/ QUELLES SONT LES ACTIVITES PROPOSEES ?

Le programme de l'année scolaire 2016/2017 est élaboré en fonction des souhaits des élèves :

LUNDI		MERCREDI		JEUDI	
MUSCULATION M VEBER	11h50 13h40	PROGRAMME SANTE Step / Streching Mme MIEUR	12h30 14h30	BADMINTON Mme PARIS	17h40 19h15
VOLLEY Mme PARIS	17h40 19h45			MUSCULATION M VEBER	11h50 13h40
		MUSCULATION Mme CAMUS	13h 14h30		
		MUSCULATION M.DELCLAUX	14h30 15h30		
		NATATION <i>Piscine des Chartreux</i> Mme LEBLOND	12h30 14h30		
		BASKET M.DELCLAUX	13h 14h30		
		FUTSAL Mme LAMAUD	14h 15h30		
		Formation Jeune Officiel Mme MIEUR	14h30 15h30		
		PETANQUE Mme CAMUS	14h30 16h		

Les plages horaires proposées dépendent de la liberté des installations sportives et des vestiaires du COSEC. Ainsi, de nombreux créneaux méridiens et deux en soirée permettent de diversifier l'offre des activités.

5/ COMMENT S'INSCRIRE A L'ASSOCIATION SPORTIVE ?

Le jour de la rentrée, les professeurs d'EPS présentent le programme des activités. Ce programme est ensuite affiné après la journée du sport scolaire (mi-septembre) en fonction des demandes des élèves. Un dossier d'inscription est transmis à tous les élèves qui en font la demande.

Pour s'inscrire, il faut :

- ① Remplir le dossier d'inscription et le donner au professeur d'EPS responsable de l'activité.
- ② Joindre la cotisation de 10 € en espèces ou en chèque à l'ordre de *l'Association Sportive du lycée* et votre carte lycée pour effectuer le retrait de 10 €.

Remarque : Votre dossier d'inscription à l'AS sera exigé après 2 séances d'essais. Vous pouvez vous licencier à l'AS à tout moment pendant l'année scolaire. Le dossier d'inscription à l'AS est disponible sur le site du lycée.

6/ COMBIEN COUTE LA COTISATION A L'ASSOCIATION SPORTIVE ?

L'adhésion à l'association sportive est de 20 € pour l'année scolaire 2017/2018. Or l'élève ne paye effectivement que 10 € car 10 € seront débités sur la carte lycée.

L'adhésion à l'AS permet d'obtenir une licence affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). Avec cette licence, l'élève peut participer à toutes les activités organisées par l'association sportive.

7/ DANS QUELLES INSTALLATIONS SE DEROULENT LES ENTRAÎNEMENTS ?

Les entraînements se déroulent au cosec de la Noue Luttel (gymnase proche du campus).
Les compétitions se déroulent dans d'autres installations sportives selon un planning qui est communiqué par l'enseignant d'EPS responsable de l'activité.

8/ QUI ENCADRE L'ASSOCIATION SPORTIVE ?

Les professeurs d'EPS ont un forfait de 3 heures pour encadrer les activités au sein de l'AS.
Cependant pour assumer des responsabilités au sein de l'association sportive, les élèves majeurs, s'ils le souhaitent, peuvent prendre en charge l'encadrement dans l'activité de leur choix sous la responsabilité d'un enseignant d'EPS.

9/ QUELLES SONT LES FORMES DE PRATIQUES ?

L'Association Sportive permet d'assister aux entraînements et de pratiquer des activités selon 2 modalités : → en compétition → en loisir
L'engagement en compétition suppose une présence régulière aux entraînements.

En lycée, il est possible de s'engager dans des événements compétitifs ponctuels organisés par l'UNSS :

- ① Cross (octobre)
- ② Jeux Champardennais (tournoi basket-ball, volley-ball, badminton et futsal et challenge musculation et step etc...).
- ③ Raid des lycéens (mai) parcours de pleine nature

Mais également des événements ponctuels mises en place au sein du lycée :

- ① Journée du sport scolaire (en septembre)
- ② Tournoi professeurs / élèves
- ③ Tournoi Open dans une activité
- ④ Journée Porte ouverte au lycée (mars)
- ⑤ Démonstration ou représentation

10/ COMMENT NOUS CONTACTER ?

Pour des informations complémentaires, contactez les membres du bureau :

PRESIDENTE	SECRETAIRE	TRESORIERE
Mme Yasmine THIEBAULT Proviseure de lycée Lycée Edouard Herriot LA MALADIERE BP 90248 SAINTE SAVINE 10606 LA CHAPELLE SAINT LUC Mail : Yasmine.Thiebault@ac-reims.fr Téléphone lycée: 03 25 72 15 50 Site du lycée : http://lycee-edouard-herriot.com	Mme Christine LAMAUD Professeur d'EPS Mail : Christine.Lamaud@ac-reims.fr	Mme Sabrina MIEUR Professeur d'EPS Mail : Sabrina.Mieur@ac-reims.fr Port : 06 82 15 97 26

Remarque : Les parents d'élèves peuvent intégrer le bureau de l'AS.